

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Les accueils périscolaires (matin + soir) sont gérés par la SLEP
Le service est payant et facturé en fonction de votre quotient familial (CAF17)

NOM - Responsable.s, Parent.s ou Représentant légal	Prénom - Responsable.s, Parent.s ou Représentant légal	Téléphone

NOM de l'enfant	Prénom de l'enfant	Ecole fréquentée	Classe fréquentée 2024-2025	Date de naissance

1 OPTION* : ACCUEIL REGULIER (accueil régulier = présence réelle effective)

Jours de la semaine	Matin (à partir de 7h30)	Soir (jusqu'à 18h30)	Observations médicales, alimentaires, etc.
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

Attention : toute inscription non annulée dans les délais sera facturée (voir notre site : <http://www.slep-aytre.fr>).

2 OPTION* : ACCUEIL OCCASIONNEL

Votre enfant est inscrit à l'accueil périscolaire en option 2 vous devez impérativement prévenir 72h00 avant sa venue et sa prise en charge à la sortie de l'école, par e-mail (contact@slep.fr).

* Vous pouvez modifier le choix de l'option de votre inscription en cours d'année.

Autorisation parentale :	
J'autorise mon enfant à partir seul à _____ heures _____ du périscolaire	
Personne (s) habilitée (s) à récupérer mon enfant :	
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Tél : / / / /
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Tél : / / / /
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Tél : / / / /
Personne à joindre en cas d'urgence :	
Nom / Prénom	Tél : / / / /

Merci de prendre connaissance du fonctionnement de l'accueil périscolaire sur le site <http://www.slep-aytre.fr/>
(horaires, annulations, modifications, inscriptions, etc.)